

the Wolfsberg Group

ABN AMRO Bank N.V.

Banco Santander Central Hispano, S.A.

Bank of Tokyo-Mitsubishi, Ltd.

Barclays

Citigroup

Credit Suisse Group

Deutsche Bank AG

Goldman Sachs

HSBC

J.P. Morgan Chase

Société Générale

UBS AG

Déclaration de Wolfsberg sur la répression du financement du terrorisme

1 Préambule

Le groupe d'institutions financières Wolfsberg (« groupe de Wolfsberg »)¹ s'engage à participer à la lutte contre le terrorisme. Il établit la déclaration suivante afin de décrire le rôle des institutions financières dans la prévention des mouvements de fonds terroristes au sein du système financier mondial.

Cette lutte pose de nouveaux défis. Les fonds utilisés pour financer le terrorisme ne découlent pas nécessairement d'une activité criminelle, condition de la plupart des délits existants relatifs au blanchiment de capitaux. Pour que la participation du secteur financier à ce combat soit un succès, il importe que la coopération mondiale entre les gouvernements et les institutions financières se fasse à un niveau sans précédent.

2 Rôle des institutions financières dans la lutte contre le terrorisme

Les institutions financières peuvent aider les gouvernements et leurs organismes publics dans la lutte contre le terrorisme. Elles sont en mesure de soutenir cet effort par le biais de la prévention, de la détection et du partage des informations. Elles devront chercher à empêcher les organisations terroristes d'accéder à leurs services financiers, aider les gouvernements dans leur démarche d'identification du financement présumé terroriste, et donner suite rapidement aux demandes de renseignements des gouvernements.

3 Droits de l'individu

Le groupe de Wolfsberg s'engage à participer à la lutte contre le terrorisme de manière non discriminatoire et respectueuse des droits de l'individu.

¹ Le groupe de Wolfsberg regroupe les grandes banques internationales suivantes : ABN Amro N.V., Banco Santander Central Hispano S.A., Bank of Tokyo-Mitsubishi, Ltd., Barclays Bank, Citigroup, Crédit Suisse Group, Deutsche Bank AG, Goldman Sachs, HSBC, J.P. Morgan Chase, Société Générale et UBS AG. Il a acquis sa notoriété lorsque, conjointement avec Transparency International et Mark Pieth, il a convenu de définir, en octobre 2000, un train de directives sur la lutte contre le blanchiment de capitaux destiné aux banques privées à vocation internationale. Wolfsberg est le nom de la localité suisse où s'est tenue une importante séance de travail visant à définir ces directives.

4 Connaissance du client

Le groupe de Wolfsberg reconnaît qu'il importe d'adopter des politiques et des procédures visant à « connaître le client » pour lutter contre le terrorisme. En particulier, la juste identification des clients par les institutions financières peut améliorer l'efficacité des recherches par rapport aux listes de terroristes connus ou présumés qui ont été dressées par les autorités compétentes dont relève l'institution financière concernée (« listes applicables »).

Outre l'application continue des procédures existantes quant à l'identification des clients, leur acceptation et les vérifications d'usage, le groupe de Wolfsberg s'engage à :

- Mettre en œuvre des procédures de consultation des listes applicables et à prendre les mesures raisonnables et réalisables en vue de déterminer si une personne impliquée dans une relation commerciale potentielle ou existante apparaît sur l'une de ces listes.
- Rendre compte aux autorités compétentes de la présence sur ces listes de terroristes connus ou présumés ou d'organisations terroristes, conformément à la législation applicable en matière de divulgation des informations relatives aux clients.
- Réfléchir avec les organismes gouvernementaux à l'amélioration des échanges d'informations dans et entre les juridictions.
- Réfléchir à l'amélioration de la conservation des informations relatives aux clients afin de faciliter leur exploitation le moment venu.

5 Secteurs et activités à haut risque

Le groupe de Wolfsberg s'engage à effectuer des vérifications adéquates et renforcées à l'égard de ses clients travaillant dans des secteurs et des activités qui ont été identifiés par les autorités compétentes comme largement utilisés pour financer le terrorisme, tels que les sociétés bancaires clandestines ou les systèmes de remise de fonds alternatifs. Ainsi convient-il d'adopter, dans la mesure où elles se sont pas encore en place, des politiques et procédures spécifiques sur l'acceptation des fonds des clients impliqués dans lesdits secteurs ou activités, et d'exercer une surveillance renforcée à l'égard de l'activité des clients répondant aux conditions d'acceptation.

Le groupe de Wolfsberg s'engage, en particulier, à limiter ses relations commerciales avec les sociétés de remise de fonds, exchange houses, casas de cambio, bureaux de change et agents de transfert d'argent aux relations soumises à la réglementation appropriée visant à éviter que ces activités et métiers soient utilisés pour le blanchiment des opérations criminelles et/ou le financement du terrorisme.

Le groupe de Wolfsberg reconnaît qu'actuellement, de nombreuses juridictions élaborent et mettent en œuvre des réglementations à l'égard de ces activités, et qu'il convient de laisser le temps nécessaire à leur entrée en vigueur.

6 Surveillance

Reconnaissant les difficultés inhérentes à l'identification des transactions financières liées au financement du terrorisme (dont un grand nombre apparaissent comme étant régulières selon les informations connues à ce moment-là), le groupe de Wolfsberg s'engage à appliquer de manière continue les procédures de surveillance existantes visant à identifier les transactions inhabituelles ou suspectes. Le groupe de Wolfsberg reconnaît que lorsque le motif de ces transactions est obscur, la surveillance, puis l'identification des transactions inhabituelles ou suspectes et le compte rendu qui en sera fait aux autorités compétentes pourra aider les organismes gouvernementaux à lier au financement du terrorisme une activité apparemment sans lien avec ce dernier.

En outre, le groupe de Wolfsberg s'engage à :

- Surveiller davantage les clients engagés dans des secteurs identifiés par les autorités compétentes comme étant largement utilisés pour financer le terrorisme.

- Surveiller l'activité des comptes et les transactions (dans la mesure où les institutions financières disposent d'informations dignes d'intérêt) en les comparant aux listes de terroristes ou d'organisations terroristes connues ou présumées, dressées par les autorités compétentes.
- Collaborer avec les gouvernements et leurs organismes afin de déceler les structures et les tendances identifiées comme étant liées au financement du terrorisme.
- Envisager la modification des procédures de surveillance existantes, afin d'aider à l'identification de ces structures et de ces tendances.

7 La nécessaire intensification de la coopération internationale

Le groupe de Wolfsberg s'engage à coopérer avec les organes de lutte contre le crime et les organismes gouvernementaux et à les aider à combattre le financement du terrorisme. En vue d'accroître la contribution dont les institutions financières sont capables, le groupe de Wolfsberg a identifié les domaines suivants aux fins d'une concertation avec les organismes gouvernementaux :

- Établissement, par l'autorité compétente de chaque juridiction et sur la base d'une coordination mondiale, de listes officielles des terroristes et organisations terroristes présumés.
- Ajout, sur ces listes officielles, d'informations pertinentes pouvant aider les institutions financières à effectuer, au moment opportun, des recherches efficaces au sein de leurs bases de données clients. Dans l'idéal, ces renseignements devront inclure (lorsqu'ils sont connus) : s'agissant d'individus, leurs date et lieu de naissance, et le numéro de leur passeport ou de leur carte d'identité ; et s'agissant de sociétés, leur adresse et les informations relatives au chef d'entreprise. S'y ajouteront, dans la mesure du possible, le motif de leur présence sur ces listes, ainsi que des informations d'ordre géographique, telles que le lieu, la date et l'heure de la transaction.
- En retour, communication rapide aux institutions financières des rapports établis grâce à la diffusion de ces listes officielles.
- Communication des informations relatives aux structures, techniques et mécanismes utilisés pour financer le terrorisme, afin d'aider les procédures de surveillance.
- Communication des informations dignes d'intérêt relatives aux sociétés et aux autres types de vecteurs utilisés pour faciliter le financement du terrorisme.
- Développement de directives en faveur d'une surveillance renforcée eu égard aux secteurs ou activités identifiés par les autorités compétentes comme étant largement utilisés pour financer le terrorisme.
- Développement, par les gouvernements et les organismes de compensation, de formats de transfert de fonds uniformes et internationaux nécessitant des informations pouvant aider à la prévention et à la détection du financement du terrorisme.
- Vérification visant à s'assurer que la législation nationale :
 - Autorise les institutions financières à conserver, dans leurs bases de données, les informations issues des listes officielles, et à partager ces informations avec leurs propres groupes.
 - Protège au plan de la responsabilité civile les institutions financières qui tiennent compte de ces listes.
 - Autorise les institutions financières à rendre compte, auprès des autorités compétentes, des transactions inhabituelles ou suspectes pouvant être liées au terrorisme, ceci sans enfreindre aucune obligation visée par la législation relative à la confidentialité du client.
 - Autorise l'échange rapide d'informations entre les organismes gouvernementaux de différents États.

Le groupe de Wolfsberg soutient les recommandations spéciales du GAFI sur le financement du terrorisme, lesquelles constituent des mesures favorables à la répression de ce financement.